

NOMENCLATURE N° : 7-5

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 JUN 2026

POLITIQUES SPORTIVES –
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -
ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur Jean-François CECAK

Le versement des subventions est soumis à l'application stricte des textes en vigueur, en particulier ceux définissant la liste des pièces administratives et comptables à produire à la Collectivité accordant des aides publiques.

C'est ainsi, qu'à l'expiration d'un délai de douze mois ou à l'expiration du délai prévu par la décision d'attribution, si la subvention n'a pas reçu, totalement ou partiellement, l'utilisation en vue de laquelle elle a été allouée, cette subvention devra être totalement ou partiellement restituée à la Collectivité.

Par ailleurs, le Maire peut, en tant que de besoin, examiner les documents comptables ou les faire examiner par toute personne qu'il aura habilitée (art. L.1611-4 du C.G.C.T.).

Cela étant rappelé, il est proposé pour les associations ayant remis l'ensemble des pièces administratives et comptables qui étaient demandées - de leur allouer une subvention de fonctionnement de :

1ERE COMPAGNIE DE TIR A L'ARC	2 000 €
AS LENS	12 500 €
AS MUNICIPAUX	2 000 €
ATHLE SANTE LOISIRS	1 500 €
AVENIR BILLARD CLUB LENSOIS	600 €
BADMINTON CLUB LENSOIS	700 €
BAMBYEOL	1 200 €
CENTRE ATHLETIQUE LENSOIS	3 500 €
ECOLE PUGILISTIQUE LENSOISE	2 500 €
FC HAUTS DE LENS	10 500 €
JUDO JUJITSU LENSOIS	5 000 €
KB LENS MUAY THAI	3 000 €
KOESION	4 500 €

LENS FUTSAL	1 000 €
LIGUE DE ROLLER	5 000 €
OMS (Office Municipal des Sports)	6 000 €
PRANAYOGA	1 700 €
RCL ATHLETISME	9 000 €
RCL BASKET	4 300 €
RESPAR	1 000 €
RUGBY LENSOIS	5 200 €
STADE NAUTIQUE LENSOIS.....	12 000 €
TEAM LENSOIS HAND	3 000 €
TENNIS CLUB DE LENS	3 500 €
TENNIS DE TABLE LENSOIS	2 000 €
TEXAS COUNTRY	800 €
USO LENS	10 500 €
VIE TA FORME	1 500 €

TOTAL GENERAL 116 000 €

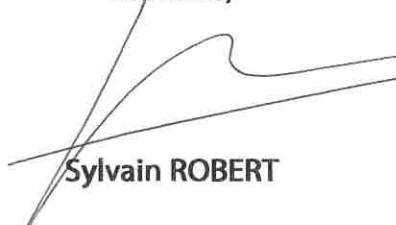
Les crédits figurent au budget de l'exercice 2026.

Les commissions Finances et Services à la Population ont émis des avis favorables.

⇒ Messieurs BOUKERCHA et WATTIER ne prennent pas part au vote.
M. OZOG précise que M. DE SCHEPPER qui lui a donné pouvoir ne souhaite pas prendre part au vote.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,


Mickaël BILLEBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 25 JUIN 2026

=====

SEANCE DU 24 JUIN 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 24 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 17 juin 2026.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mmes DEGOUVE, DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mme GLEMBA, M. LANNOY, Mmes LAGNIEZ, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHIEU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

Mme KAUFMANN ayant donné pouvoir à Mme CORRE, M. OUDJANI ayant donné pouvoir à M. NYCZ, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme ROPERTO ayant donné pouvoir à Mme DEGOUVE, Mme BRAET ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme PETERSEN ayant donné pouvoir à Mme DUPUIS, Mme ESSAIDI ayant donné pouvoir à M. COURCOL, M. DE SCHEPPER ayant donné pouvoir à M. OZOG, Mme COROENNE ayant donné pouvoir à M. CLAVET.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur BILLEBAULT Mickaël, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.